



# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

## Ouvrier Viticole

(BPA—O.V.)

**En alternance ou en formation continue**

### Durée

861 heures (en moyenne) en centre et 385 heures (en moyenne) en stage en entreprise.  
En alternance sur 2 ans.

### Dates

Du 6 janvier 2025 au 3 octobre 2025

### Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Mode de financement et tarif

Nous contacter.

## Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

### Le travail et les métiers

L'ouvrier viticole est responsable de la réalisation des travaux manuels et mécanisés qui lui sont confiés :

il sait comment ça va se passer, s'organise avec le matériel nécessaire et dans la manière dont il va effectuer les travaux. Il vérifie quotidiennement l'état de marche, la sécurité des outils et des engins mécanisés qu'il utilise. Il se concentre sur les tâches qu'on lui a demandé de faire. Il travaille seul ou au sein d'une équipe, selon la période de l'année et les travaux à réaliser. Il travaille sous la responsabilité du chef de culture ou directement sous le contrôle du viticulteur chef d'entreprise.

**Les débouchés :** ouvriers hautement qualifiés et ouvriers saisonniers qualifiés sur une exploitation viti-vinicole ; possibilité d'évolution en interne (chef d'équipe, tractoriste).

**Poursuites d'études :** Brevet Professionnel.

### Objectifs pédagogiques

- ◆ C1 Développer son identité professionnelle d'ouvrier viticole
- ◆ C2 Réaliser des travaux de taille hivernale de la vigne
- ◆ C3 Réaliser des travaux viticoles manuels hors taille
- ◆ C4 Réaliser des travaux viticoles mécanisés
- ◆ C5 A Réaliser des travaux d'élaboration du vin complémentaires aux travaux des vignes
- ◆ C5 B Réaliser des travaux d'arboriculture complémentaires aux travaux du vignoble.

### Public concerné et mode de financement

Demandeur d'emploi ; Aide familial ;  
Contrat de professionnalisation ; Contrat d'apprentissage ; Salarié d'entreprise en CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF.

Mode de financement : Région Sud/FSE ; autres financements : nous contacter.

### Prérequis et conditions d'entrée

- Etre en bonne condition physique en lien avec le métier,
- Satisfaire à un entretien oral,
- Si cofinancement Région-FSE (dans le cadre de la formation continue), disposer d'une prescription par le réseau de prescripteurs reconnu par la Région : Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE de PACA. L'entrée se fera sous réserve de la validation de la Commission,
- Adaptation de parcours possible en fonction du résultat du positionnement,
- Si formation par alternance, les candidats doivent signer un contrat de travail avec une exploitation viti-vinicole.

### Modalités pédagogiques

La formation se déroule en apport théorique au CFPPA et pratique sur l'exploitation du lycée ou entreprise.

### Contact :

Ludovic Clémenson 04 90 60 80 90  
ludovic.clemenson@educagri.fr

## Contenu de la formation

<b>Quatre unités capitalisables (UC)</b>	
C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier viticole	C1.1. Intégrer le milieu professionnel de la viticulture C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques.
C2. Réaliser des travaux de taille hivernale de la vigne	C2.1. Réaliser des travaux de taille de fructification C2.2. Réaliser des travaux de taille de formation et de restructuration.
C3. Réaliser des travaux viticoles manuels hors taille	C3.1. Réaliser des travaux en vert C3.2. Réaliser des travaux de maintien en état d'une parcelle de vigne.
C4. Réaliser des travaux viticoles mécanisés	C4.1. Préparer le matériel C4.2. Réaliser des travaux mécanisés entre les rangs et à leurs abords.
<b>Deux unités capitalisables d'adaptation régionale (UCARE)</b>	
<b>C5 A</b> - Réaliser des travaux d'élaboration du vin complémentaires aux travaux des vignes.	C5A.1 Réaliser des travaux de réception de la vendange et des opérations pré-fermentaires Evaluation en situation professionnelle.  C5A.2 Réaliser des travaux de vinification Evaluation en situation professionnelle.
<b>C5 B</b> - Réaliser des travaux d'arboriculture complémentaires aux travaux du vignoble (conduite de l'olivier)	C5B.1 Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers Evaluation en situation professionnelle.  C5B.2 Réaliser des interventions manuelles sur des arbres fruitiers Evaluation en situation professionnelle.

## Modalités d'évaluation

Evaluations en situations professionnelles et entretien d'explicitation.

## Validation de la formation

La formation est organisée en unités capitalisables (UC).

Le candidat ayant validé les 6 unités capitalisables se verra attribuer le BPA Ouvrier Viticole, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3. (Fiche RNCP 39068-01/01/2024)

Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.



*Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*

*Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)*